



Dossier à envoyer à :

**Madame le Maire**

A l'attention de la Direction Vie Associative  
Hôtel de Ville – BP 213  
59723 DENAIN CEDEX

Ou à déposer à l'accueil de la Mairie

Dans les deux cas, il doit être accompagné du  
**courrier de demande de subvention adressé à Madame le Maire**

## DEMANDE DE SUBVENTION ACTION SPÉCIFIQUE 2024

ASSOCIATION : \_\_\_\_\_

*Merci d'indiquer le nom de l'association ou de l'organisme en toutes lettres*

### 1 - PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER

- Dossier de présentation de l'association 2024
- Rapport d'activités 2023
- \*Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- \*Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Copies relevés bancaires au 31/08/2023 et 31/12/2023
- Budget prévisionnel de l'action spécifique
- \*Règlement financier des subventions daté et signé
- \*Contrat d'Engagement Républicain daté et signé

**\*Sauf si ces documents ont déjà été communiqués au titre de la demande de subvention de fonctionnement ou figurent dans le dossier de présentation de l'association ou organisme.**

**Tout dossier incomplet, mal renseigné (mentions obligatoires) sera automatiquement retourné** à l'association dans l'attente du retour des pièces ou informations manquantes.

## 2 - SITUATION FINANCIÈRE – EXERCICE 2023\*

Date de début d'exercice : \_\_\_\_\_ Date de fin d'exercice : \_\_\_\_\_

(Préciser impérativement l'exercice de l'association :

\*Année scolaire : 01/09/2022 au 31/08/2023, ou \*année civile 01/01/2023 au 31/12/2023, ou \*autres (préciser)

Solde <b>CAISSE</b> fin de l'exercice précédent au 31/08/2022 ou au 31/12/2022	<b>A1</b>	
Solde <b>BANCAIRE</b> fin de l'exercice précédent au 31/08/2022 ou au 31/12/2022	<b>A2</b>	
Solde <b>EPARGNE</b> fin de l'exercice précédent au 31/08/2022 ou au 31/12/2022	<b>A3</b>	
<b>TOTAL</b> fin de l'exercice précédent au 31/08/2022 ou au 31/12/2022	<b>A = A1 + A2 + A3</b>	

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - ACHATS		70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, MARCHANDISE, PRESTATIONS DE SERVICE	
Prestations de services			
Achat de denrées alimentaires			
Achat de petites fournitures, petit matériel, outillage, mobilier		74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
61 - SERVICES EXTERIEURS		Commune(s) (détailler les villes et subventions)	
Locations		DENAIN	
Prime d'assurance			
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
Déplacements, missions		État (détailler les subventions)	
Indemnités diverses		Région	
Frais bancaires		Département	
Autres		CAPH	
63 - IMPOTS ET TAXES			
Impôts et taxes sur rémunérations		Organismes sociaux	
Autres impôts et taxes		Autres :	
64 - CHARGES DE PERSONNEL			
Rémunération des personnels		Remboursement emplois aidés	
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Inscriptions et cotisations diverses		Adhésions, cotisations	
Licences réglées aux Fédérations		Legs, dons manuels	
Redevances, droits d'auteur (SACEM, SPRE)		Autres	
66 - CHARGES FINANCIERES (agios, intérêts des emprunts...)		76 - PRODUITS FINANCIERS	
Intérêts des emprunts et dettes		Emprunts auprès des établissements de crédit	
Remboursement emprunts		Emprunts auprès d'associés ou autres privés	
<b>TOTAL DES CHARGES B</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS C</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023</b> report tableau 3 <b>D = C - B</b>			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		87 - CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE	
861 - Mises à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
864 - Personnel bénévole		870 - Bénévolat	
862 - Prestations		875 - Dons en nature	

### 3 - BILAN DE L'EXERCICE 2023

<b>E1</b> - Solde <b>CAISSE</b> au 31/08/2023 ou au 31/12/2023	
<b>E2</b> - Solde <b>BANCAIRE</b> au 31/08/2023 ou au 31/12/2023	
<b>E3</b> - Solde <b>EPARGNE</b> au 31/08/2023 ou au 31/12/2023	
<b>E</b> - Total : <b>E1 + E2 + E3</b>	
<b>D</b> - Résultat d'exploitation de l'exercice 2023 au 31/08/2023 ou au 31/12/2023	
<b>F</b> - Factures restant à payer	
<b>R</b> - Recettes restant à percevoir	
Résultat final : <b>D + R - F =</b>	

### 4 - RAPPEL DE LA LOI

En application des dispositions de l'article L161 1-4 de la Loi n° 96-142 du 21 février 1996 du Code Général des Collectivités territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

De plus, l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 (précisée par le Décret n° 2001-495) dispose que ; « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque celle -ci dépasse le seuil de 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

NB : la subvention peut-être une somme d'argent ou une mise à disposition de moyens matériels et/ou humains. C'est donc l'ensemble de ces moyens matériels et humains qui doit être pris en compte pour déterminer le seuil nécessaire à la conclusion d'une convention.

## 5 – BUDGET PRÉVISIONNEL – EXERCICE 2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - ACHATS		70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, MARCHANDISE, PRESTATIONS DE SERVICE	
Prestations de services			
Achat de denrées alimentaires			
Achat de petites fournitures, petit matériel, outillage, mobilier			
		74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
61 - SERVICES EXTERIEURS		Commune(s) (détailler les villes et subventions)	
Locations		DENAIN	
Prime d'assurance			
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
Déplacements, missions		État (détailler les subventions)	
Indemnités diverses		Région	
Frais bancaires		Département	
Autres		CAPH	
63 - IMPOTS ET TAXES			
Impôts et taxes sur rémunérations		Organismes sociaux	
Autres impôts et taxes		Autres :	
64 - CHARGES DE PERSONNEL			
Rémunération des personnels		Remboursement emplois aidés	
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Inscriptions et cotisations diverses		Adhésions, cotisations	
Licences réglées aux Fédérations		Legs, dons manuels	
Redevances, droits d'auteur (SACEM, SPRE)		Autres	
66 - CHARGES FINANCIERES (agios, intérêts des emprunts...)		76 - PRODUITS FINANCIERS	
Intérêts des emprunts et dettes		Emprunts auprès des établissements de crédit	
Remboursement emprunts		Emprunts auprès d'associés ou autres privés	
<b>TOTAL DES CHARGES B</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS C</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024</b> report tableau 3 <b>D = C - B</b>			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		87 - CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE	
861 - Mises à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
864 - Personnel bénévole		870 - Bénévolat	
862 - Prestations		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

## 6 - DESCRIPTIF DE L'ACTION

Fiche à remplir dans le cadre d'une demande de subvention correspondant à une action, un projet spécifique que vous souhaitez mettre en place en 2023.

Si votre demande de subvention concerne plusieurs actions ou projets spécifiques, vous devez remplir autant de dossiers que de demandes différentes.

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

Nom de l'action : \_\_\_\_\_

Présentation de l'action :

**a) Descriptif de l'action :**

---

---

---

---

---

---

**b) Objectif(s) de l'action :**

---

---

---

---

**c) Date(s) prévue(s) :** \_\_\_\_\_

**d) Lieu(x) de réalisation de l'action :** \_\_\_\_\_

**e) Publics ciblés :** \_\_\_\_\_

**f) Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :** \_\_\_\_\_

**g) Durée de l'action (précisez le nombre de jours ou de mois) :** \_\_\_\_\_

**h) Besoins estimés liés à la Collectivité (charges supplétives) : matériel/personnel/communication**

---

---

---

---

**i) Montant de la subvention exceptionnelle sollicitée :**

_____ €
---------

## 7 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, **merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.**

Je soussigné (nom, prénom) \_\_\_\_\_

Représentant légal de l'association ou organisme :

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier.

Fait, à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Le Président

Cachet de l'association

### REGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et papier, placé sous la responsabilité du Maire de la Ville de DENAIN (Hôtel de Ville, 120 rue de Villars B.P.50213 – 59723 DENAIN CEDEX) et destiné à l'étude des demandes de subvention.*

*Les données ainsi collectées sur la base légale du consentement et du contrat légal sont conservées pour une durée de 5 ans, les destinataires de ces données sont les services de la Commune.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et renforcée par le « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en fonction du type de données et de la base légale du traitement.*

*Vous pouvez exercer ce droit en vous rapprochant du Délégué à la Protection des Données de la commune par mail : [dpo@ville-denain.fr](mailto:dpo@ville-denain.fr), par téléphone 03.27.23.59.59, ou par courrier : DPO Ville de Denain 120 rue de Villars B.P. 50213 – 59723 DENAIN CEDEX*